

Aurélien Taché et le macronisme tombent le masque

Article rédigé par *Caroline Artus*, le 01 mars 2018

source [Boulevard Voltaire] "Oui, ils préfèrent les étrangers aux Français". Si cette forfaiture, parmi les 72 propositions qu'il va présenter au gouvernement Macron, est retenue, certaines professions jusqu'ici réservées aux Français pourront être exercées par des étrangers..

La gauche en rêvait, La République en marche – de gauche et « en même temps » de droite – s'apprête à le faire : mettre fin à la préférence nationale dans le travail. Aurélien Taché, député LREM, le déclare sans détour dans une interview fleuve accordée au *Bondy Blog* avec cet argument imparable : « *parce que le travail est fondamental quand on parle d'intégration, d'autonomie, de pouvoir construire sa vie* ».

L'État, procédant par petites touches, faisant semblant, un temps, de renoncer à l'abandon du modèle d'intégration républicain, revient donc à la charge. Et il est à craindre que cette fois soit la bonne.

Ainsi, si cette forfaiture, parmi les 72 propositions qu'il va présenter au gouvernement Macron, est retenue, certaines professions jusqu'ici réservées aux Français pourront être exercées par des étrangers.

Autres questions, les salaires et la reconnaissance des diplômes.

Le député français s'indigne de « *l'injustice totale* » d'un infirmier étranger payé en France moins que son homologue français. Il est vrai qu'un médical ou paramédical français qui souhaite émigrer en Espagne ou en Hongrie percevra le salaire en vigueur dans le pays. Et, forcément, on n'entend guère parler de kiné ou d'infirmier vanter les charmes de la Pologne ou de la Roumanie ! Les avantages de la libre circulation en Europe, ce n'est pas du « en même temps » !

En outre, si cette égalité des salaires peut paraître juste de prime abord, encore faudrait-il qu'elle corresponde à une égalité de diplômes. De grandes nations comme les États-Unis, l'Australie ou le Canada conditionnent l'exercice des métiers médicaux et paramédicaux des étrangers désirant y émigrer par la validation, sur place, de nouveaux examens, par la maîtrise quasiment parfaite de la langue, le tout ayant un coût souvent très élevé (quand ces pays n'exigent tout bonnement pas de refaire, pour ainsi dire, les études entières). Mais pour la France, Aurélien Taché, ex-plombier et ex-président de l'UNEF, ne veut pas de ce modèle. À propos du métier d'infirmier ? « *On soigne de la même manière en Syrie qu'en France...* » L'infirmier étranger aura droit, éventuellement, selon le pays d'où il vient, à une remise à niveau et à une formation « *d'adaptation* »... Rien de méchant, vous vous en doutez.

Enfin, que signifie concrètement la fin de la « préférence nationale » au travail, dans la fonction publique comme pour les entrepreneurs privés ? Eh bien, pour le député Taché, tout simplement que ces employeurs « *ne seront [plus] obligés de payer des taxes supplémentaires quand ils recrutent un étranger qui s'est vu octroyer le droit d'asile ou un titre de séjour* ». C'était la dernière pierre à apporter à la préférence étrangère qui existe de fait, déjà, depuis depuis belle lurette pour les logements sociaux, les centres d'hébergement, la gratuité des soins, etc. La mise au rebut, dans les faits, du peuple de souche.

Après les cinq rapports sur l'Intégration en 2013, après, en 2014, la feuille de route sur le sujet, dans laquelle la mesure 26 stipulait que l'État doit s'assurer que la fonction publique incarne bien « *la diversité de la société française dans toutes ses composantes et à tous les niveaux de responsabilité* », les élites qui « *haïssent le peuple* », pour parler comme Michel Houellebecq lors d'une conférence en Argentine, en 2017

sont en passe d'acter son Grand Effacement, donnant funestement raison à Malika Sorel-Sutter, spécialiste des questions d'intégration qui, en 2014 dans *Le Figaro*, affirmait : « *Oui, le pouvoir bascule vers la préférence étrangère.* »